

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **15 Février 1950**

OBJET :

DON
de l'Américain
aid to France

L'an mil neuf cent **50**, le **15** du mois
de **Février**, le Conseil Municipal de **ROYAN**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. **BLANCHET**, Maire, en session
ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le **9 Nov. 1950** 194

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

50001

Etaient présents : MM. **BLANCHET, Peyssière, Rochedoreux, Lomboulien, Brugnaud, Sujard, Baudet, Chateaud, Bouchet, Counil, Guillaud, Dufour, Sougnat, Thirion, Cousinet, Moulins, Bomeq.**

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient représentés : M. Main par M. Dufour
Absents : MM. Melle Rikensky par M. Rogatoni
M. Béraud par M. Chateaud
M. Rollet par M. Rochedoreux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. _____, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Il est décidé d'inscrire dans la section "Dépenses extraordinaires" chapitre XI, art. 1, la somme d'environ 5 millions que l'"Américain aid to France" a décidé d'offrir à la ville de Royan pour l'aider à construire le Groupe scolaire de "La Clairière".

APPROUVÉ

La Rochelle, le 22 Mars 1950

La Roche

Lined area for recording the minutes of the council meeting.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. ~~Les nombres présents~~

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Handwritten signature]